



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du patrimoine

Question écrite n° 7620

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier historique classé et inscrit du département des Hautes-Pyrénées. En effet, il est souvent très difficile pour un haut-pyrénéen de se faire une idée sur la politique que mène l'État dans ce domaine dans chaque ville et village du département. Or la préservation de ce patrimoine devient de plus en plus une préoccupation majeure chez lui, car pouvant renforcer l'attrait et le développement touristique des Hautes-Pyrénées. Elle lui demande, donc, de lui faire le point sur ce dossier, et de lui indiquer les perspectives de développement qu'il compte lui donner pendant la présente législature.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier historique classé et inscrit du département des Hautes-Pyrénées. Le département des Hautes-Pyrénées compte 167 monuments historiques dont 41 sont classés. D'une manière générale ces édifices recèlent un très riche mobilier et peuvent effectivement concourir au développement touristique du département. Dans l'attente d'un tel projet dont l'initiative relève des territoires (intercommunalités, pays, départements) qu'ils enrichissent, ces édifices font l'objet de programmes réguliers d'entretien et de conservation. Exceptionnellement ils peuvent faire l'objet d'une mise en valeur par la suite d'une volonté politique affichée (ex : opération vallée du Louron programmée en 2000 avec l'aide des fonds européens, des crédits du ministère et du département). Au cours des exercices budgétaires, de 2000 à 2004 inclus, près de 2 676 345 euros ont été consacrés à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine immobilier et mobilier des Hautes-Pyrénées. C'est ainsi qu'ont été entrepris, entre autres opérations, les travaux de mise en valeur intérieure de la grotte de Gargas à Aventignan, la confortation de l'église Saint-Calixte de Cazaux-Fréchet (joyau de l'architecture romane pyrénéenne), la réfection de la couverture de l'église de Madiran, la restauration des charpentes et couvertures du bâtiment des Hôtes de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan et la restitution des couvertures médiévales de l'abbaye de Bonnemazon, (propriété du conseil général des Hautes-Pyrénées). L'église de Luz-Saint-Sauveur a fait l'objet d'une très importante campagne de restauration intérieure (immeuble et objets) et de l'aménagement d'un trésor dans une chapelle qui lui est contiguë. Des édifices majeurs telles que les églises romanes de Bourisp, de Vielle-Aure, l'église bénédictine de Saint-Savin ont également donné lieu à d'importants travaux de remise en état intérieure. Le programme de Saint-Savin a été complété par une intervention lourde sur l'un des plus anciens orgues de France qu'abrite cet édifice. Cette énumération serait incomplète si l'on ne citait l'église d'Ibos dont les couvertures du massif occidental ont été restaurées, celles de Loubajac et de Bagnères-de-Bigorre où elles ont été refaites, ainsi que l'assainissement de l'église d'Arreau, qui précède sa mise en valeur intérieure. Il convient enfin de citer les campagnes régulières de travaux qui concernent les châteaux forts de Lourdes, (cl MH) et celui de Mauvezin (ISMH) et l'église contemporaine du Rosaire de Lourdes, Concomitamment plusieurs études préalables ont été lancées qui concernent les églises de Vielle-Louron et de Jezeau.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7620

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4539

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3476